

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 457

27 mars 2007

SOMMAIRE

AstraZeneca Luxembourg	21921	Kameleon Luxembourg S.A.	21921
AXA Mezzanine I S.A., SICAR	21923	LaSalle German Income and Growth Lu-	
Barrilux S.A.	21926	xembourg S.à r.l.	21908
Best Fortune S.à r.l.	21905	Le Palace S.A.	21924
Blitz Agency S.à r.l.	21927	Lexin Er (Lux) Cachan S.à r.l.	21933
BSPEL (Lux) S.à r.l.	21898	Lisac S.A.	21925
Burberry Luxembourg (No.1) S.à r.l.	21904	Longbow Capital S.à r.l.	21897
Cemex Capital Investments S.à r.l.	21924	Longbow (Investment n°1) S.à r.l.	21922
Chester & Jones S.à r.l.	21925	Luxembourg IFC	21925
Cromwell Equity One	21907	Luxsystems	21926
DA.TI. S.A.H.	21930	Majo Finanz Holding S.A.	21921
Despa First Real Estate Lux S.A.	21926	MD Mezzanine S.A., SICAR	21923
Dexia Clickinvest	21936	Mercator Invest S.A.	21923
Dexia Leveraged Investment	21931	Nanterre G S.à r.l.	21929
EMPoint S.à r.l.	21933	Nanterre TE S.à r.l.	21927
Epidauros S.A.	21923	Nanterre TX S.à r.l.	21929
For Leaders Only Europe S.à r.l.	21925	NEPH (Elblag) Sàrl	21890
Freighter Leasing S.A.	21921	Pilkington Australia Finance Pty Ltd	21922
Glass Bottom S.A.	21924	Quantam Equity S.A.	21923
Grenelle Investissement S.A.	21920	REInvest German Properties VI S.à r.l. ...	21922
Hutchison 3G Ireland Investments S.à r.l.		Rynda en Primeur S.A.	21897
.....	21931	Saint Christophe S.A.	21936
Hutchison 3G Italy Investments S.à r.l. ...	21932	Sol Participations S.à r.l.	21932
Hutchison 3G Sweden Investments S.à r.l.		Structural Engine Foundry Components 2	
.....	21932	S.A.	21930
Hutchison Whampoa 3G Content S.à r.l.		Tiger Rag S.à r.l.	21905
.....	21930	Tower Holdings S.A.	21908
Hutchison Whampoa 3G IP S.à r.l.	21931	TS Koenigsallee Holdings II S.à r.l.	21922
Hutchison Whampoa 3G Procurement S.à		Voyages Goedert S.à r.l.	21926
r.l.	21930		
Hutchison Whampoa IT Services S.à r.l.			
.....	21929		

NEPH (Elblag) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 123.776.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the twentieth day of December.

Before M^e Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

NEW EUROPE PROPERTY HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., having its registered office in 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 108 116,

hereby represented by Mr Marc Albertus, private employee, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

by virtue of a power of attorney given on December 7, 2006.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association (the Articles) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and Duration. There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) under Luxembourg law by the name of NEPH (ELBLAG) S.à r.l. (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association.

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shares in any company or firm or other entity in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those corporate unit holdings;

- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant to or for the benefit of subsidiaries and/or affiliates of the Company any assistance, loan, advance or guarantee;

- acquire, promote, hold, manage and sell all sorts of real estate located in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad;

- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;

- borrow from subsidiaries and/or affiliates and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

Chapter II.- Corporate capital

Art. 4. Capital. The Company's subscribed corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) represented by 125 (one hundred twenty-five) corporate units having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euros) per corporate unit.

Art. 5. Profit sharing. Each corporate unit entitles to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

Art. 6. Transfer of corporate units. In case of plurality of members, the transfer of corporate units inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the members who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of corporate units among the members.

The transfer of corporate units mortis causa to third parties must be accepted by the members who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of corporate units. The Company shall have power to acquire corporate units in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of corporate units held by it in its own corporate unit capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of members. The quorum and majority requirements applicable for amendments to these Articles of Association shall apply.

Chapter III.- Management

Art. 8. Management - Board of Managers.

8.1 The Company is administered by one or more managers, appointed by the General Meeting of the Members which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers. In case of plurality of managers, they constitute a Board of Managers, appointed by the General Meeting of Members. The managers do not need to be members. The General Meeting of Members may at any time and without cause revoke and replace any of the managers.

8.2 The Board of Managers may appoint from among its members a Chairman. It may further appoint a Secretary, either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Chairman, if any, will preside at all meetings of members and of the Board of Managers. In his absence, the General Meeting of Members or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any two members of the Board of Managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.4 Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

8.5 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.6 Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the individual signature of any manager or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers.

The Board of Managers may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.7 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman or by the Secretary. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by the Secretary.

8.8 The Board of Managers may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

8.9 The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

Art. 9. Liability of managers. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles of Association of the Company as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV.- Secretary

Art. 10. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the members of the Company (the Secretary).

The Secretary, who may or may not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the meetings of the members, and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the meetings of the members and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the Board of Managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V.- General meetings of members

Art. 11. Annual and Extraordinary general meetings of members. An annual General Meeting of Members shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on first Wednesday of June at 15.00 o'clock.

If such day is a legal holiday, the annual General Meeting of Members shall be held on the next following business day. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Managers, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings of Members may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 12. Members' voting rights. Each member may participate in General Meeting of Members irrespective of the number of corporate units which he owns.

Each member has voting rights commensurate to his corporate unit holding.

Each member may appoint by proxy a representative who need not be a member to represent him at General Meeting of Members.

Art. 13. Quorum - Majority. Resolutions of General Meeting of Members are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of members' owning more than half of the Company's corporate unit capital.

However, resolutions to amend the Articles of Association, to dissolve or liquidate and to merge the Company may only be carried out by a majority in number of members owning at least three quarters of the Company's corporate unit capital.

Resolutions of members can, instead of being passed at a General Meeting of Members, be passed in writing by all the members. In this case, each member shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Chapter VI.- Accounting year - Financial statement - Profit sharing

Art. 14. Accounting year. The Company's accounting year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 15. Financial statements. Each year the books are closed and the Board of Managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 16. Inspection of documents. Each member may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal corporate unit capital.

The balance may be distributed to the members commensurate to their corporate unitholding in the Company.

The general meeting of members shall have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the members will not cause the dissolution of the Company. The members must agree, in accordance with paragraph 2 of Article 13 of these Articles of Association, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 19. Liquidation. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether members or not, appointed by the members who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII.- Audit

Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company need only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 members. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

Chapter IX.- Governing law

Art. 21. Reference to Legal Provisions. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles of Association.

Subscription and payment

The appearing party, NEW EUROPE PROPERTY HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., having its registered office in 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, represented as above-mentioned, hereby declares that it subscribes and fully pays up the 125 (one hundred twenty-five) corporate units having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euros) each, representing the total subscribed corporate capital of the Company in the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros).

All the corporate units have been paid up in cash, so that the Company has now at its disposal the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Transitory provisions

By way of derogation of article 14 of the present Articles of Association, the Company's current accounting year is to run from the date of incorporation of the company to 31 December 2006.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,000.-.

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

The following has been elected as manager, for an unlimited period:

Mr Ian Geoffrey Clarke, Company director, born in Northwich on August 21, 1965, residing in La Cachette, Hauteville, St Peter Port, Guernsey GY1 1DQ,

with the powers indicated in article 8.6 of the Articles of Incorporation.

Second resolution

The registered office is established at 5, boulevard de la Foire in L-1528 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

NEW EUROPE PROPERTY HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 108 116,

ici représentée par M. Marc Albertus, employé privé, domicilié professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 7 décembre 2006.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts (ci-après les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit.

Chapitre I^{er} .- Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom et Durée. Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de NEPH (ELBLAG) S.à r.l. (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet. La Société peut:

- réaliser toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des ces participations;

- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et brevets de toute origine; la Société peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissements, souscription, prise ferme ou option, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; elle peut également accorder à des filiales et/ou aux sociétés appartenant au même groupe que la Société tous concours, prêt, avance ou garantie;

- acquérir, promouvoir, détenir, gérer et vendre tout bien immobilier situé au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger

- prendre toutes mesures et exercer toutes opérations, en ce compris et de manière non exhaustive, toutes transactions commerciales, financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de l'objet social;

- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés du groupe et/ou de toute autre personne ou entité sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de ses associés.

La Société peut avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II.- Capital social

Art. 4. Capital. Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Art. 5. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 6. Transfert de parts. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles inter vivos à des tiers non-associés que dans le respect de l'approbation préalable de l'Assemblée Générale des Associés représentant au moins trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises mortis causa à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une Assemblée Générale des Associés statuant dans le respect des conditions de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts.

Chapitre III.- Gérance

Art. 8. Gérance - Conseil de Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui décide également de leur rémunération et des modalités de désignation de chacun des gérants. En cas de pluralité de gérants, ils forment un Conseil de Gérance nommé par l'Assemblée Générale des Associés. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

8.2 Le Conseil de Gérance élit un Président parmi ses membres. Il peut désigner un Secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Président présidera toutes Assemblée Générale des Associés et toutes réunions du Conseil de Gérance. En son absence, l'Assemblée Générale des Associés, respectivement le Conseil de Gérance choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du Conseil de Gérance seront tenues au lieu, heure et jour indiqués dans la convocation et seront, en principe, tenues dans la ville de Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps spécifiés dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par lettre, télécopie, télégramme ou télex un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

Les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.4 Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

8.5 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6 Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Le Conseil de Gérance peut sous déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le Conseil de Gérance, déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en existe une), la durée du mandat ainsi que toute autre condition du mandat.

8.7 Les délibérations du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le Président ou par le Secrétaire. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par le Secrétaire.

8.8 Le Conseil de Gérance peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs désigner des mandataires spéciaux pour des transactions déterminées et révoquer de tels mandataires à tout moment.

8.9 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts de la Société et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV.- Secrétaire

Art. 10. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'Assemblée Générale des Associés de la Société (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, de l'Assemblée Générale des Associés et de garder les procès-verbaux et les minutes du Conseil de Gérance et de l'Assemblée Générale des Associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, qui lui sera donnée exclusivement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V.- Assemblée Générale des associés

Art. 11. Assemblées générales annuelle et extraordinaire des associés. L'Assemblée Générale Annuelle des Associés se réunit annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg à préciser dans la convocation pour l'assemblée, le premier mercredi de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale annuelle des Associés se réunit le premier jour ouvrable qui suit. L'Assemblée Générale annuelle peut être tenue à l'étranger si suivant l'appréciation souveraine du Conseil de Gérance, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

D'autres Assemblées Générales des Associés peuvent être tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives.

Art. 12. Droit de vote des associés. Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées générales des associés.

Art. 13. Quorum, majorité. Les résolutions aux Assemblées Générales des Associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Chapitre VI.- Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 14. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 15. Comptes sociaux. Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 16. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfices - réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détiennent dans la Société.

L'Assemblée Générale des Associés a le pouvoir de rendre payable un ou plusieurs dividendes intermédiaires.

Chapitre VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les associés doivent donner leur accord conformément aux dispositions de l'article 13 paragraphe 2 des présents statuts à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Chapitre VIII.- Vérification des comptes

Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société a seulement besoin d'une vérification des comptes par un commissaire si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

Chapitre IX.- Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

La partie comparante, NEW EUROPE PROPERTY HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle souscrit et libère entièrement les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros).

Toutes les parts ont été entièrement libérées moyennant versement en numéraire de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des présents statuts, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2006.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 2.000,-.

Résolutions de l'associé unique

L'associée unique, prénommée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelé aux fonctions de gérant, pour une durée indéterminée:

M. Ian Geoffrey Clarke, «Company director», né à Northwich le 21 août 1965, demeurant à La Cachette, Hauteville, St Peter Port, Guernesey GY1 1DQ,

avec les pouvoirs définis à l'article 8.6 des statuts.

Deuxième résolution

Le siège social est établi au 5, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: M. Albertus, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 décembre 2006, vol. 440, fol. 51, case 3. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007022470/242/409.

(070015188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Rynda en Primeur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 120.909.

—

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 45441 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007021208/211/11.

(070014550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Longbow Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 121.756.

—

Il résulte de L'Assemblée de l'Actionnaire du 14 novembre 2006 que:

- M. Johan Dejans avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg est nommé en tant que gérant de la société avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

- M. Richard Brekelmans avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg est nommé en tant que gérant de la société avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

- L'adresse du siège social de la société sera transférée vers 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

Dorénavant le Conseil de gérance se constituera comme suite:

- Grant Manheim, Gérant, Royaume Uni
- Johan Dejans, Gérant, Luxembourg
- Richard Brekelmans, Gérant, Luxembourg

Luxembourg, 19 janvier 2007.

R. Brekelmans.

Référence de publication: 2007022038/4726/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08144. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

BSPEL (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 123.777.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the third of January.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BEAR STEARNS PRIVATE EQUITY LIMITED, a closed-end company incorporated in Guernsey, having its registered office at HSBC Private Banking Building, rue du Pré, St Peter Port, Guernsey GY1 1LU, and registered with the records of the Island of Guernsey under number 43107,

here represented by Ms. Marie Amet-Hermès, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on December 21, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name BSPEL (LUX), S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by a board of managers composed of at least three managers divided into two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers». The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Art. 13. In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its members or not either shareholders or not.

Art. 14. The board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager (s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the board of managers, and a manager can represent one or several managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category B manager. Any decisions taken by the board of managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category B manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The Board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by the Articles.

Art. 15. The board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal conflicting interest in any transaction of the Company, he shall make known to the shareholders such personal interest and shall not consider or approve any such transaction.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2007.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, BEAR STEARNS PRIVATE EQUITY LIMITED, prenamed, declared to subscribe the five hundred (500) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

21901

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Appoint the following persons as managers:

Category A Manager:

- Mr. Michael Troy Duncan, Fund Manager, born on July 28, 1967 in Texas (United States of America), with professional address at BEAR STEARNS ASSET MANAGEMENT INC, 383 Madison Avenue, New York 10179, United States of America;

Category B Managers:

- Mr. Alain Heinz, Director of Companies, born on May 17, 1968 in Forbach (France), with professional address at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg;

- Mr. Robert Faber, Director of Companies, born on May 15, 1964 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with professional address at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg;

The duration of the managers' mandate is unlimited.

The Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

2. Fix the registered seat of the Company at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BEAR STEARNS PRIVATE EQUITY LIMITED, une société d'investissement à capital fixe, constituée à Guernesey, ayant son siège social au HSBC Private Banking Building, rue du Pré, St Peter Port, Guernesey GY1 1LU, et enregistrée auprès des Registre de l'Île de Guernesey sous le numéro 43107,

ici représentée par Mademoiselle Marie Amet-Hermès, employée, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 21 décembre 2006,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination BSPEL (LUX), S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins trois gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B». Les gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le conseil de gérance.

Art. 14. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Aucun contrat, ou autre opération, entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou fondés de pouvoir de la Société y aura un intérêt personnel, ou en est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou salarié. Tout gérant ou fondé de pouvoir de la société qui remplira les fonctions d'administrateur, d'associé, de fondé de pouvoir ou d'employé d'une société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis ou de voter ou d'agir sur toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une telle opération.

Un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société ayant un intérêt personnel opposé dans une opération de la Société sera obligé d'en informer les actionnaires et s'abstiendra de donner son avis ou de voter sur telle opération.

La Société s'engage à indemniser tout gérant ou fondé de pouvoir et leurs successeurs, exécuteurs testamentaires et administrateurs, de tout et contre toutes dépenses raisonnablement exposées par lui en rapport avec toutes demandes en justice, procès ou procédure à laquelle il devient partie pour être ou avoir été gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre société de laquelle la Société est un actionnaire ou un créancier et par laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, le tout sauf pour ce qui est des demandes en justice, procès ou procédure dans lesquelles il sera jugé responsable pour négligence ou fraude. Dans le cas d'une transaction, l'indemnité sera accordée uniquement en rapport avec des affaires couvertes par la transaction dans lesquelles la Société est avisée par son conseiller juridique que la personne indemnisée n'a commis aucune violation de ses obligations. Le présent droit à indemnités n'exclut pas l'exercice d'autres droits auxquels il peut prétendre.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier octobre et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2007.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, BSPEL (LUX), S.à r.l., désignée ci-dessus, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en numéraire de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euros (EUR 2.000,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

Gérant de Catégorie A:

- M. Michael Troy Duncan, Gestionnaire de Fonds, né le 28 juillet 1967 au Texas (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle à BEAR STEARMS ASSET MANAGEMENT INC, 338 Madison Avenue, New York 10179, Etats-Unis d'Amérique;

Gérants de Catégorie B:

- M. Alain Heinz, Administrateur de Sociétés, né le 15 mai 1968 à Forbach (France), ayant son adresse professionnelle à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

- M. Robert Faber, Administrateur de Sociétés, né le 15 mai 1964 à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), ayant son adresse professionnelle à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

La Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de Catégorie B.

2. Fixer l'adresse du siège social à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Amet-Hermes, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, vol. 157S, fol. 23, case 7. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007022210/211/359.

(070015191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Burberry Luxembourg (No.1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.583.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 45609 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007021210/211/11.

(070014545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Tiger Rag S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 100.749.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2007020669/50/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09320. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Best Fortune S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 100.004.

In the year two thousand and six, on the twenty-first of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of BEST FORTUNE, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 100.004, incorporated by deed enacted on March 12, 2004, published in the Luxembourg Memorial C number 545 of May 26, 2004 and whose Articles of Association have never been amended.

The meeting is presided by Mr. Hubert Janssen, lawyer, residing in Torgny, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held by it is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Conversion of the share capital of the Company into USD.

2.- Increase of the issued share capital by an amount of USD 1,608.- (one thousand six hundred eight United States Dollars) so as to raise it from its present amount of USD 16,080.- (sixteen thousand eighty United States Dollars) to USD 17,688 (seventeen thousand six hundred eighty-eight United States Dollars) by the issue of 50 (fifty) new shares with a par value of USD 32.16 (thirty-two United States Dollars sixteen cents) each, by contribution in cash.

3.- Amendment of Article 6 of the Articles of Association in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

First resolution

The meeting decides to convert the share capital of the Company into USD with effect as of December 31, 2006 and to fix the new share capital of the Company to USD 16,080.- (sixteen thousand eighty United States Dollars) on a basis of a EUR/USD exchange rate of 1.2864.

Second resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of USD 1,608 (one thousand six hundred eight United States Dollars) so as to raise it from its present amount of USD 16,080.- (sixteen thousand eighty United States Dollars) to USD 17,688.- (seventeen thousand six hundred eighty-eight United States Dollars) by the issue of 50 (fifty) new shares having a par value of USD 32.16 (thirty-two United States Dollars sixteen cents) each, by contribution in cash.

Third resolution

Contributor's intervention - Subscription - Payment.

Thereupon intervenes HUTCHISON PORTS INVESTMENTS, S.à r.l., prenamed subscriber, here represented by Mrs. Rachel Uhl, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

which declared to subscribe to the 50 (fifty) new shares and to fully pay them up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of USD 1,608.- (one thousand six hundred eight United States Dollars), as was certified to the undersigned notary.

Fourth resolution

By virtue of the foregoing resolutions, the share capital is now subscribed as follows:

1 - HUTCHISON PORTS INVESTMENTS, S.à r.l., 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg: five hundred fifty shares	550
Total: five hundred fifty shares	550

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is decided to amend the article six of the Articles of Association to read as follows:

« **Art. 6.** The Company's capital is set at USD 17,688.- (seventeen thousand six hundred eighty-eight United States Dollars) represented by 550 (five hundred fifty) shares with a par value of USD 32.16 (thirty-two United States Dollars sixteen cents) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée BEST FORTUNE, S.à r.l., ayant son siège social au 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 100.004, constituée suivant acte reçu le 12 mars 2004, publié au Mémorial C numéro 545 du 26 mai 2004 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales de USD 32,16 (trente-deux dollars américains et soixante centimes), représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points dont l'associé unique a préalablement été informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Conversion du capital social de la société en USD.

2.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de USD 1.608,- (mille six cent huit dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 16.080,- (seize mille quatre-vingt dollars américains) à USD 17.688,- (dix-sept mille six cent quatre-vingt-huit dollars américains) par l'émission de 50 (cinquante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 32,16 (trente-deux dollars américains seize centimes) chacune, par apport en numéraire.

3.- Modification afférente de l'article six des statuts de BEST FORTUNE, S.à r.l.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de la Société en USD avec effet au 31 décembre 2006 et de fixer le nouveau capital social de la Société à USD 16.080,- (seize mille quatre-vingt Dollars américains), sur base d'un taux de conversion EUR/USD de 1,2864.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de USD 1.608,- (mille six cent huit dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 16.080,- (seize mille quatre-vingt dollars américains) à USD 17.688,- (dix-sept mille six cent quatre-vingt-huit dollars américains) par l'émission de 50 (cinquante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 32,16 (trente-deux dollars américains seize centimes) chacune, souscrites intégralement et libérées par un apport en numéraire.

Troisième résolution

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite HUTCHISON PORTS INVESTMENTS, S.à r.l., souscripteur prédésigné, représenté par Madame Rachel Uhl, prénommée, en vertu de la procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 50 (cinquante) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de USD 1,608 (mille six cent huit Dollars américains) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

En vertu des résolutions qui précèdent, le capital social est maintenant souscrit comme suit:

1 - HUTCHISON PORTS INVESTMENTS, S.à r.l., 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg: cinq cent cinquante parts sociales	550
Total: cinq cent cinquante parts sociales	550

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à USD 17.688,- (dix-sept mille six cent quatre-vingt-huit dollars américains) divisé en 550 (cinq cent cinquante) parts sociales de USD 32,16 (trente-deux dollars américains seize centimes) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ trois mille euros.

L'apport étant effectué en numéraire, le comparant déclare qu'une provision suffisante au paiement des frais susmentionnés a d'ores et déjà été constituée et que le paiement des frais effectifs aura lieu à première demande du notaire instrumentant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 27, case 1. — Reçu 12,20 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007022223/211/140.

(070015502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Cromwell Equity One, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 122.217.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 17 janvier 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007021213/5770/12.

(070014538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Tower Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 31.609.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007021217/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08157. - Reçu 48 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 750.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.529.

In the year two thousand six, on the twenty-two day of the month of December,

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH L.P., a limited partnership organised under the laws of England and Wales, having its registered office at 33 Cavendish Square, London W1A 2NF (United Kingdom), represented by its general partner LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH GP, L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (United States of America),

here represented by Mr. Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given at Chicago, on 21 December 2006.

Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) incorporated by a deed of the undersigned notary on 4 August 2006, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 1834 of 2 October 2006; whose articles have last been amended pursuant to a deed of the same notary on 10 November 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. (the «Company»).

The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

To fully restate the Company's articles of incorporation without amending the object clause.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

Resolution

The shareholder resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company without amending the object clause. The articles of incorporation of the Company shall forthwith read as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the Articles of Incorporation.

The Company has been initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Manager(s) or of the Board of Managers.

Art. 3. Object. The Company shall use the proceeds of the Debt Instruments and/or the Equity to invest, directly or indirectly, in real estate properties which comply with the Acquisition Criteria and the Diversification Rules and, in connection with the foregoing, the Company may acquire and hold intellectual property rights or any other movable or immovable assets of any kind.

The object of the Company comprises the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in German undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings, provided such undertakings invest in real estate in Germany in accordance with the Acquisition Criteria and in the Diversification Rules.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds or notes, subject to the Gearing Policy.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for a limited duration of six (6) years ending on August 21, 2012 unless otherwise extended by the shareholder. This period may be extended by decision of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be. Any such meeting of shareholders shall be held in accordance with the quorum and majority requirements set out for any amendment of the Company's Articles of Incorporation and in accordance with article 19, first paragraph, of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Subscribed capital. The issued capital of the Company is set at seven hundred and fifty thousand euro (EUR 750,000.-) divided into thirty thousand (30,000) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Notwithstanding the foregoing, Shares in the Company may not be transferred without the consent of the Limited Partners, save where, subject only to notification to the Limited Partners (i) the transferee is an Other Vehicle and/or (ii) a security interest is granted over the Shares in favour of one or several lenders of the Company and/or its subsidiaries for purposes of securing any such borrowing and/or (iii) the Shares are transferred in relation to the security interest (including, but not limited to, upon enforcement) referred to under (ii) as provided in the relevant security document.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private agreement. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting in accordance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Notwithstanding the foregoing, Shares in the Company may not be issued to persons, other than the Partnership or Other Vehicles, without the consent of Limited Partners holding seventy-five (75%) per cent of Total Partnership Commitments.

Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Board of managers

Art. 9. Manager(s). The Company will be managed and administered by one (1) or more managers which, if their number is two (2) and more, may form a board of managers (referred to as the «Board of Managers») who need not be shareholders themselves (such managers and/or members of the Board of Managers being hereafter referred to as the «Managers»).

The Managers will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and they will hold office until their successors are elected. They are eligible for re-election, but they may be removed at any time with or without cause, without penalty or cost to the Company, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting, adopted in accordance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers, if existing, will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every Board meeting shall be convened in Luxembourg.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of the meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Manager(s) or of the Board of Managers. Each of the Manager(s) individually or, in case there is a Board of Managers, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided however that, in addition to Managers' approval, shareholders' consent is required for the matters listed in article 17 of these Articles of Incorporation.

The Manager(s) or the Board of Managers, as the case may be, shall in particular be responsible for the following major business decisions:

- (i) binding the Company for any other actions than where the Asset Manager holds delegated authorities;
- (ii) the review and approval of financings, sales and acquisitions;
- (iii) the review and approval of individual Asset Business Plans; and
- (iv) the review and approval of any material variations to the portfolio or Asset Business Plans.

All powers not expressly reserved by law or by article 17 of the Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager(s) or of the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers. The Manager(s) or the Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons chosen by it, but will remain responsible for the acts/omissions of such persons.

The Company is responsible for the payment of the Advisory Expenses and the Other Expenses. The subsidiaries of the Company are responsible for the payment of their respective Asset Management Expenses.

Art. 14. Conflict of Interests and Indemnification. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm, provided such contract or transaction is on an arms' length basis.

The Company will indemnify the Company's managers and shareholders, the Advisor (if any) and their respective affiliates (including their managers, officers, employees and agents) (an «Indemnified Person») against liabilities, losses, damages, costs and expenses, including reasonable legal fees, incurred by them or threatened against them by reason of their activities on behalf of the Company to the extent such liabilities, costs and expenses do not arise as a result of the Indemnified Person's negligence, bad faith, fraud or wilful default. Each Indemnified Person will not be liable to the Company for any liabilities, losses, damages, costs and expenses, including reasonable legal fees, incurred by reason of their activities on behalf of the Company except where such liabilities, costs and expenses arise as a result of the Indemnified Person's negligence, bad faith, fraud or wilful default.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the signature of one (1) Manager or by the single or joint signatures of one or several person(s) to whom such signatory power has been delegated by the Manager(s) or the Board of Managers, within the limits of such power.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 16. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of more than one shareholder but no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager(s) or the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen Business Days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail or deliver it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Manager(s) or by the Board of Managers, subsidiary, by the auditor or, more subsidiary, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with applicable law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram another person as his proxy provided such proxy is also a shareholder.

Art. 17. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Manager(s) or the Board of Managers by applicable law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting, which must be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last Monday in April at 8.00 a.m..

If such day is not a Luxembourg business day, the meeting will be held on the next following Luxembourg business day.

Art. 19. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of the holder(s) of the Shares representing in the aggregate at least three quarters (3/4) of the capital.

Except as otherwise required by applicable law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any Manager.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 20. Financial Year - Adoption of financial statements. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

At the end of each financial year, the Company's accounts shall be closed, the Manager(s) or the Board of Managers shall draw up an inventory of Company's assets and liabilities and a balance sheet and profit and loss account for the Company, in accordance with applicable law.

The balance sheet and the profit and loss account shall be submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 21. Reports. The Manager(s) or the Board of Managers shall, on an annual basis (at the latest with the Company's financial statements), submit a strategy reviews business plan (the «Portfolio Strategy and Business Plan») drawn up by the Advisor, which reflects on a consolidated basis the individual asset business plans to be prepared by the Asset Manager (the «Asset Business Plans»).

Art. 22. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by applicable law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Manager(s) or the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends. The Manager(s) or the Board of Managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or, subject to article 17, by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law, Definitions

Art. 24. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended and other provisions of applicable law.

Art. 25. Definitions. Acquisition Criteria: the investment policy of the Company will be to acquire properties in Germany, either individually or via portfolio purchases which fulfil the following criteria:

(i) Return. The general expected pre-tax internal rate of return («IRR») is of twelve percent (12%) or greater.

(ii) Type of investments. Properties will be of a commercial nature such as offices, retail, leisure, industrial, Gewerbe-parks (business parks with light industrial use) or, to a minor extent, residential (if ancillary). The properties will be focused on offices with no particular restriction criteria, such as regarding their locations or their qualities. Any investment higher than twenty percent (20%) in a single property up to thirty percent (30%) shall be subject to consultation with and approval of the Advisory Board.

(iii) SPVs. The Company will acquire and hold interests in individual properties directly or indirectly, through joint ventures or special purpose Luxembourg and German vehicles («SPVs») in which the properties are already or will be held

(iv) Developments. The Company may make limited investments in speculative developments (no more than twenty-five percent (25%) of total assets upon full investment) in selected markets such as Munich and Hamburg.

Advisor means such person as may be appointed from time to time by the Company as the Company's Advisor and who shall provide services to the Company as described in article 13 of the Articles of Incorporation.

Advisory Board: means the board of advisers to the Partnership established in accordance with the Partnership Agreement;

Advisory Expenses: any fees payable by the Company to the Advisor.

Asset Business Plans: has the meaning ascribed thereto in article 21.

Asset Management Expenses: any fees payable by a subsidiary of the Company to the Asset Manager.

Asset Manager means such person as may be appointed from time to time by a subsidiary of the Company as the subsidiary's Asset Manager and who shall provide services to the subsidiary.

Articles of Incorporation: the present restated articles of incorporation of the Company as they may be restated or amended from time to time.

Board of Managers: has the meaning ascribed thereto in article 9.

Business Day: means a day (other than a Saturday or a Sunday) on which banks are open for business in Luxembourg, Germany and the United Kingdom;

Commitments: means any commitment of limited partners to invest in the Partnership pursuant to the Partnership Agreement.

Commitment Period: the period during which limited partners in the Partnership have Commitments outstanding under the Partnership Agreement and ending, at the latest on October 21, 2006 save for an additional three hundred sixty (360) day execution period in regard of the completion or following-on of investments including the expenses and liabilities of the Partnership.

Company: LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH LUXEMBOURG, S.à r.l.

Debt Instruments: subordinated loans, interest free loans and/or convertible loans, which may take the form of loans, bonds and/or preferred equity certificates, whether convertible or not, interest bearing or interest free, made available (if any) to the Company by a shareholder.

Diversification Rules: the rules pursuant to which the Company will invest no more than twenty percent (20%) of the aggregate Commitments in a single investment (taking into account loans, borrowings and guarantees), provided that the Company, subject to consultation with and approval of the Advisory Board, may invest up to thirty percent (30%) of the aggregate Commitments in a single investment (taking into account loans, borrowings and guarantees) where it is intended to return capital initially invested in such investment to the Partnership through securitisation, syndication or other refinancing so as to fall within the threshold of twenty percent (20%) of the aggregate Commitments within twelve (12) months of the date of the relevant investment, without prejudice however to the Company being allowed to exceed the limits set out above, (a) at any time during the Commitment Period and (b) after the Commitment Period, to the extent that, after having undertaken good faith attempts to dispose or to syndicate investments, the Manager(s) or the Board of Managers, as the case may be, do not think that it would be in the best interests of the Company to do so.

Equity: the aggregate amount of the equity, including share premium (if any), contributed for the issuance of Shares.

Gearing Policy: the policy pursuant to which the Partnership and its subsidiaries (including the Company and its subsidiaries) may on an aggregate basis borrow up to a maximum level only of seventy-five percent (75%) loan to value (although leverage in relation to a single underlying asset may be up to eighty-five percent (85%) loan to value) of the underlying assets of the Partnership and its subsidiaries; subject to the foregoing, a different level of gearing may be applied to the financing of an individual asset, such financing on an individual asset basis being consequently not subject to maximum loan to value restrictions. However, the Partnership and its subsidiaries (including the Company and its subsidiaries) may arrange for borrowing facilities at the Company's and its subsidiaries level and utilise cross collateralisation to reduce debt costs and/or improve flexibility. Debt will be on a non-recourse basis to the Partnership in all circumstances.

General Partner: LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH G.P., LLC.

Limited Partner: means any person who following execution of appropriate subscription documents subscribes for Limited Partnership Interests (as defined in the Partnership Agreement) in the Partnership.

Managers: has the meaning ascribed thereto in article 9.

Other Expenses: all expenses of the Company (other than the Advisory Expenses and the Asset Management Expenses) such as (i) out-of-pocket expenses related to transactions (whether or not completed) (unless paid for by the portfolio investment or a third party) involving the acquisition, ownership, financing, refinancing, hedging, sale or other disposal of investments, (ii) taxes, fees and expenses of auditors and legal, financial and other professional advisers and independent consultants, expenses of meetings of the investors, insurance, litigation or arbitration expenses, expenses associated with the preparation and distribution of reports to investors, travel expenses and any extraordinary expenses, (unless paid for by the portfolio investment) (iii) reasonable set up costs, (iv) broken deal expenses to the extent neither paid for by the portfolio investment nor compensated by any closing, break, syndication, transaction or investment advisory fees paid by any third party to the Company, the Advisor or any of their associates in connection with the Company's portfolio investments or its unconsummated transactions and (v) travel costs, fees and other out-of-pocket expenses incurred by the Advisor and the Asset Manager in the performance of their duties (excluding day-to-day general overheads such as compensation of their employees and rent).

Other Vehicles: means any other partnership, trust, body corporate (other than, for the avoidance of doubt, the Company or any of its subsidiaries) or other entity which is established on substantially the same commercial terms as the Partnership (other than, in particular, in respect of (i) the currency in which undrawn Commitments shall be advanced by Limited Partners, (ii) the currency of cash distributions, and (iii) any particular tax or regulatory matters addressing issues specific to an investor in such Other Vehicle) and becomes a party to an Inter-Vehicle Agreement (as defined in the Partnership Agreement);

Partnership: means LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH L.P.

Partnership Agreement: means the amended and restated limited partnership agreement constituting the Partnership.

Portfolio Strategy and Business Plan: has the meaning ascribed thereto in article 21.

Share: means any share issued by the Company.

Total Partnership Commitments: means the Total Commitments (as defined in the Partnership Agreement) of the Limited Partners from time to time.

Declaration

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first names, civil status and residence, the said person has signed together with the notary the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deuxième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH L.P., une société en commandite organisée sous les lois anglaises, ayant son siège social au 33 Cavendish Square, Londres W1A 2NF (Grande-Bretagne), représentée par son associé commandité LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH GP, L.L.C., une société à responsabilité limitée organisée sous les lois du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (États-Unis d'Amérique),

ici représentée par Maître Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Chicago, le 21 décembre 2006.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH, S.à r.l., ayant son siège social au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), constituée suivant acte du notaire instrumentant le 4 août 2006, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1841 du 2 octobre 2006 et dont les statuts furent modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 10 novembre 2006 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

Le comparant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Refonte complète des statuts de la Société sans modification de l'objet social a requis du notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'associé a décidé de refondre les statuts de la Société sans modifier son objet social. Les statuts de la Société auront désormais la teneur suivante

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les Statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des Parts Sociales. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de Parts Sociales ou de création de Parts Sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la Commune de Luxembourg par décision du ou des Gérant (s) ou du Conseil de Gérance.

Art. 3. Objet. La Société utilisera le produit des Instruments de Dettes et/ou du Capital pour investir, directement ou indirectement, dans des immeubles tout en se conformant aux Critères d'Acquisition et aux Règles de Diversification et, en relation avec ce qui précède, la Société peut acquérir et détenir des droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

L'objet de la Société comprend l'acquisition et la détention de participations dans des entreprises au Luxembourg et/ou en Allemagne, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de telles participations, pourvu que ces entreprises investissent dans des immeubles en Allemagne conformément aux Critères d'Acquisition et aux Règles de Diversification.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, telle que notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations, sous réserve de la Politique d'Endettement.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée limitée de six (6) ans prenant fin au 21 août 2012 sauf étendue par l'associé. Cette période peut être prolongée par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas. Une telle assemblée des associés se tiendra conformément aux conditions de quorum et de majorité requises pour toute modification des Statuts et conformément à l'article 19, premier alinéa, des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-), divisé en trente mille (30.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et chaque Part Sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une Part Sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des Parts Sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque Part Sociale confère à son propriétaire des droits égaux sur les bénéfices et valeurs de la Société et un droit de vote aux assemblées générales des associés. La propriété d'une Part Sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés selon le cas.

Chaque Part Sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun, nommé parmi eux ou pas.

Les cessions ou transmissions de Parts Sociales détenues par l'associé unique sont libres lorsque la Société comporte un associé unique.

Les Parts Sociales peuvent être transférés librement parmi les associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés. Les Parts Sociales peuvent seulement être transférés à des non-associés avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital.

Nonobstant ce qui précède, les Parts Sociales de la Société ne peuvent être transférées sans le consentement des Associés Commanditaires, sauf lorsque, sous réserve uniquement d'une notification aux Associés Commanditaires (i) le cessionnaire est un Autre Véhicule et/ou (ii) une sûreté est octroyée sur les Parts Sociales en faveur d'un ou plusieurs prêteurs de la Société et/ou de ses filiales dans le but de garantir un tel emprunt et/ou (iii) les Parts Sociales sont transférées du fait de cette sûreté (y compris, mais non limité, à l'exécution forcée) visée sous (ii) tel que prévu par la sûreté concernée.

La cession de Parts Sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales en conformité avec les dispositions de la loi.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Nonobstant ce qui précède, aucune Part Sociale de la Société ne peut être émise à des personnes, autre que la Société en Commandite ou les Autres Véhicules, sans le consentement des Associés Commanditaires détenant soixante-quinze (75%) pour cent des Engagements Totaux de la Société en Commandite.

Art. 8. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérants, Conseil de gérance

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un (1) gérant ou plus qui, pour autant que leur nombre soit égal ou supérieur à deux (2), peuvent former un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance»), eux-mêmes associés ou non (lesdits gérants et/ou les membres du Conseil de Gérance étant désignés ci-après comme les «Gérants»).

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, sans pénalité ou coût à la Société, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance, s'il en existe un, choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a un), mais en son absence l'assemblée générale des associés ou le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à discuter. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque Gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date, une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

Art. 12. Pouvoirs des Gérants ou du Conseil de Gérance. Chaque Gérant individuellement ou, s'il en existe un, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges afin d'agir en toute circonstance au nom de la Société et pour accomplir et approuver tout acte et toute transaction en conformité avec l'objet social de la Société, à moins que, outre l'approbation des Gérants, le consentement du/des associé(s) ne soit requis pour les affaires visées à l'article 17 de ces Statuts.

Le(s) Gérant(s) ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut/peuvent en particulier être responsable(s) pour les décisions importantes suivantes:

(i) lier la Société pour tout acte autre que celui pour lequel le Gérant d'Actifs agirait sur base d'une délégation de pouvoirs;

(ii) l'examen et l'approbation des financements, des ventes et acquisitions;

(iii) l'examen et l'approbation des Plans d'Activité des Actifs; et

(iv) l'examen et l'approbation de toutes modifications du portefeuille ou des Plans d'Activité des Actifs.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par l'article 17 des Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence des Gérants ou du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Les Gérants ou le Conseil de Gérance peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix, mais doivent demeurer responsables des actes et/ou omissions de ces personnes.

La Société est responsable du paiement des Dépenses Consultatives et des Autres Dépenses. Les filiales de la Société sont responsables du paiement de leurs Dépenses de Gestion d'Actifs.

Art. 14. Conflit d'Intérêts et Indemnisation. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé, sous réserve que le contrat ou la transaction soit basée sur les conditions normales de marché.

La société indemniserà les associés et les gérants de la Société, le Conseiller (s'il y en a un) et leur affiliés respectifs (y compris leurs gérants, fondés de pouvoirs, employés et agents) (une «Personne Indemnisée») contre les responsabilités, les pertes, les dommages, les coûts et les dépenses, y compris les honoraires juridiques raisonnables, engagés par ces derniers ou menacés à leur encontre en raison de leurs activités pour le compte de la société dans la mesure où ces responsabilités, coûts et dépenses ne sont pas le résultat de la négligence, de la mauvaise foi, de la fraude ou d'une omission

intentionnelle de la Personne Indemnisée. Aucune Personne Indemnisée ne sera tenue responsable à l'encontre de la Société pour toutes responsabilités, pertes, dommages, coûts et dépenses, y compris les honoraires juridiques raisonnables, engagés en raison de leurs activités pour le compte de la Société sauf si lesdites responsabilités, coûts et dépenses sont le résultat de la négligence, de la mauvaise foi, de la fraude ou d'une omission intentionnelle de la Personne Indemnisée.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature d'un (1) Gérant ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou plusieurs personnes ou plus à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le/les Gérant(s) ou par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 16. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par les Gérants ou par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze Jours Ouvrables suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit et de l'envoyer ou de le délivrer à la Société.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par les Gérants ou par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi applicable indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, ce mandataire étant aussi un associé.

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble du corps des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés aux Gérants ou au Conseil de Gérance en vertu de la loi applicable ou des présents statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier lundi du mois d'avril à 8.00 heures.

Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Art. 19. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par l'effet des présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par le détenteur ou une majorité de détenteurs des Parts Sociales représentant au total au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Sauf disposition contraire de la loi applicable ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un Gérant.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale - Approbation des comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et les Gérants ou le Conseil de Gérance dressent un inventaire des biens et des dettes et établissent les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

Art. 21. Rapports. Les Gérants ou le Conseil de Gérance sur une base annuelle (au plus tard avec les états financiers de la Société) soumettra/soumettront un plan d'activité et de stratégie (le «Plan d'Activité et de Stratégie du Portefeuille») dressé par le Conseiller, qui reflète sur une base consolidée le Plan d'Activité des Actifs particuliers préparé par le Gérant d'Actif (le «Plan d'Activité des Actifs»).

Art. 22. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut être décidé de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année sociale ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le(s) Gérant(s) ou le Conseil peu(ven)t procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il(s) déterminera(ont) le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, sous réserve de l'article 17, par une décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou par les associés qui déterminera(ont) leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable, Définitions

Art. 24. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et aux autres dispositions de la loi applicable.

Art. 25. Définitions. Critères d'acquisition: la politique d'investissement de la Société consiste à acquérir des immeubles en Allemagne, soit séparément, soit par achat de portefeuille qui remplissent généralement mais pas nécessairement, les critères suivants:

(i) Revenu. Le taux de rendement interne escompté avant-impôts («TIR») est de douze pour cent (12%) ou plus.

(ii) Types d'investissements. Les immeubles seront de nature commerciale tels que des bureaux, des centres de vente ou de loisirs, des centres industriels, Gewerbeparks (zones d'activité pour industrie légère) ou, dans une certaine mesure, de nature résidentielle (toujours à titre accessoire). Les immeubles porteront essentiellement sur des bureaux sans critère restrictif particulier, tel que leur localisation ou leur qualité. Tout investissement au-delà de vingt pour cent (20%) dans une seule propriété et jusqu'à trente pour cent (30%) devra être sujette à la consultation et l'approbation du Comité Consultatif.

(iii) SPVs. La Société va acquérir ou détenir des intérêts dans des immeubles individuels, directement ou indirectement, au travers de joint ventures ou de véhicules particuliers luxembourgeois ou allemands, dans lesquels les immeubles sont déjà ou seront détenus.

(iv) Développements. La Société peut faire des investissements limités dans des développements de nature spéculative (pas plus que vingt-cinq pour cent (25%) de la valeur totale de l'investissement entier) dans des marchés choisis tel que Munich et Hambourg.

Conseiller: signifie la personne qui peut être nommée de temps à autre par la Société en tant que Conseiller de la Société et qui fournira des services à la Société tels que décrits à l'article 13 des Statuts.

Comité Consultatif: signifie le comité consultatif de la Société en Commandite constituée selon les Statuts de la Société en Commandite.

Dépenses Consultatives: tous frais payables par la Société au Conseiller.

Plan d'Activité des Actifs: a la signification décrite à l'article 21.

Dépenses de Gestion d'Actifs: tous frais payables par une filiale de la Société au Gérant d'Actifs.

Gérant d'Actifs: signifie la personne qui peut être nommée de temps à autre par une filiale de la Société en tant que Gérant d'Actifs de la filiale et qui fournira des services à la filiale.

Statuts: les présents statuts de la Société tels qu'ils peuvent être refondus ou modifiés de temps à autre.

Conseil de Gérance: a la signification décrite à l'article 9.

Jour Ouvrable: signifie un jour (autre que le samedi ou le dimanche) durant lequel les banques sont ouvertes pour les affaires au Luxembourg, en Allemagne et en Grande-Bretagne.

Engagements: signifie tout engagement d'un associé commanditaire d'investir dans la Société en Commandite suivant les Statuts de la Société en Commandite.

Période d'Engagement: la période durant laquelle des associés commanditaires de la Société en Commandite ont des Engagements en cours dans les Statuts de la Société en Commandite et se terminant au plus tard au 21 août 2006 en conservant une période supplémentaire de trois cent soixante (360) jours pour l'achèvement ou le suivi des investissements y compris le paiement des dépenses et obligations de la Société en Commandite.

Société: LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH LUXEMBOURG, S.à r.l.

Instruments de Dette: les prêts subordonnés, les prêts sans intérêt et les prêts convertibles, qui peuvent prendre la forme de prêts, d'obligations et/ou de certificats de participation préférentielle, convertibles ou non, portant intérêt ou non, mis éventuellement à disposition de la Société par un associé.

Règles de Diversification: les règles suivant lesquelles la Société n'investit pas plus de vingt pour cent (20%) des Engagements totaux dans un seul investissement (prenant en compte les prêts, les emprunts et les garanties), pourvu que la Société, sous réserve de la consultation et l'approbation du Comité Consultatif, puisse investir jusqu'à trente pour cent (30%) des Engagements totaux dans un seul investissement (prenant en compte les prêts, les emprunts et les garanties) lorsqu'il est envisagé de retourner le capital investi à l'origine dans ledit investissement à la Société en Commandite par le biais d'une titrisation, d'une syndication ou d'autres refinancements afin de le descendre en-dessous du seuil de vingt pour cent (20%) des Engagements totaux endéans les douze (12) mois de la date de l'investissement concerné, sans préjudice néanmoins pour la Société de pouvoir dépasser les limites exposées ci-dessous, (a) à tout moment durant la Période d'Engagement et (b) après la Période d'Engagement, dans la mesure où, après avoir entrepris des tentatives de bonne foi de céder ou de syndiquer des investissements, le(s) Gérant(s) ou le Conseil de Gérance, selon le cas, estime (nt) qu'il serait dans le meilleur intérêt de la Société de procéder de la sorte.

Capital: le montant total de capital, y compris la prime d'émission (s'il y en a), apporté pour l'émission de Parts Sociales.

Politique d'endettement: la politique suivant laquelle la Société en Commandite et ses filiales (y compris la Société et ses filiales) peuvent sur une base globale emprunter à concurrence d'un niveau maximum seulement de soixante quinze pour cent (75%) de la valeur des actifs sous-jacents de la Société en Commandite et de ses filiales (bien que le niveau d'endettement concernant un actif sous-jacent peut aller au-delà de quatre-vingt-cinq (85%) pour cent de sa valeur); sous réserve de ce qui précède, un niveau différent d'endettement peut être appliqué au financement d'un actif particulier, ledit financement n'étant alors pas sujet à des limitations d'endettement par rapport à la valeur du sous-jacent. Cependant, la Société en Commandite et ses filiales (y compris la Société et ses filiales) peuvent emprunter au niveau de la Société et de ses filiales et mutualiser les risques afin de réduire les coûts de l'endettement et/ou améliorer la flexibilité. La dette sera en toutes circonstances sur une base de non-recours vis-à-vis de la Société en Commandite.

Associé Commandité: LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH G.P., LLC.

Associé Commanditaire: signifie toute personne qui suivant la signature des documents de souscription souscrit pour les intérêts des Associés Commanditaires (tel qu' il est défini dans les Statuts de Société en Commandite) de la Société en Commandite.

Gérants: a la signification décrite à l'article 9.

Autres Dépenses: toutes les dépenses de la Société, autres que les Dépenses Consultatives, les Dépenses de Gestion d'Actifs, telles que (i) des dépenses afférant à des transactions (qu'elles soient ou non complétées) (à moins qu'elles ne soient payées par le portefeuille d'investissements ou un tiers), impliquant l'acquisition, la détention, le financement, le refinancement, la couverture d'actifs, la vente ou autre cession d'investissements, (ii) des impôts, des frais et dépenses des réviseurs, des conseillers professionnels, juridiques, financiers ou autres et des consultants indépendants, des dépenses des réunions des investisseurs, des dépenses en matière d'assurances, de contentieux ou d'arbitrages, des dépenses liées à la préparation et à la distribution des rapports aux investisseurs, des dépenses de voyage et toutes dépenses extraordinaires, (à moins qu'elles ne soient payées par le portefeuille d'investissement) (iii) les frais raisonnables d'établissement et (iv) les dépenses de rupture d'opérations dans la mesure où elles ne sont ni payées par le portefeuille d'investissements ni compensées par des frais de réalisation, de rupture, de syndication, de transaction ou de conseil d'investissement payés par un tiers à la Société, au Conseiller ou un de ses associés en relation avec les investissements en portefeuille de la Société ou leurs transactions non-consommées et (v) les dépenses de voyage, frais et autres dépenses effectuées par le Conseiller et le Gérant d'Actifs dans l'accomplissement de leurs tâches (à l'exception des frais généraux quotidiens tel que l'indemnisation et les loyers de leurs employés).

Autres Véhicules: signifie tout autre société en commandite, trust, personne morale (autre que, pour écarter toute incertitude, la Société ou tout autre de ses filiales) ou autre entité qui est constituée substantiellement sur les mêmes termes commerciaux que la Société en Commandite (sauf, en particulier, en ce qui concerne (i) la devise dans laquelle les Engagements non appelés devront être avancés par les Associés Commandités, (ii) la devise de distributions en espèces, et (iii) tous aspects fiscaux ou légaux reflétant des aspects particuliers à d'Autres Véhicules) et devient une partie à un «Inter-Vehicle Agreement» (comme il est défini dans les Statuts de la Société en Commandite).

Société en Commandite: signifie LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH L.P.

Statuts de la Société en Commandite: signifie les statuts modifiés et refondus de la société en commandite constituant la Société en Commandite.

Plan d'Activité et de Stratégie du Portefeuille: a la signification décrite à l'article 21.

Part Sociale: signifie une Part Sociale émise par la Société.

Engagements Totaux de la Société en Commandite: signifie les Engagements Totaux (tel qu'il est défini dans les Statuts de la Société en Commandite) des Associés Commanditaires le cas échéant.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: L. Schummer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 2006, vol. 909, fol. 65, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 janvier 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007022534/239/667.

(070015313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Grenelle Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 95.131.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le trente novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A comparu:

Monsieur Frédéric Sicchia, fondé de pouvoir, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ETNA FINANCE S.A., ayant son siège social à Wickham's Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, IBC N ° 560785,

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 29 novembre 2006, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme GRENELLE INVESTISSEMENT S.A., R.C.S. Luxembourg B N° 95.131, ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg en date du 25 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N ° 931 du 10 septembre 2003.

2. Que le capital social de la société s'élève à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

3. Que le mandant est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme GRENELLE INVESTISSEMENT S.A.

4. Que le mandant, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme GRENELLE INVESTISSEMENT S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Sicchia, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 59, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007022211/211/48.

(070015704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Freighter Leasing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.986.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 janvier 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007020522/242/12.

(070014061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Kameleon Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.007.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 janvier 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007020524/242/12.

(070014051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Majo Finanz Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2A, rue Hannelanst.

R.C.S. Luxembourg B 13.141.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 9 janvier 2007.

Pour la société

A. Holtz

Le notaire

Référence de publication: 2007020525/2724/13.

(070013957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

AstraZeneca Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlang, 7B, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 20.733.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 8 janvier 2007 que le mandat du commissaire aux comptes a été renouvelé pour une période d'une année, se terminant à l'assemblée qui approuvera les comptes au 31 décembre 2006:

- KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007020983/799/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07898. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Pilkington Australia Finance Pty Ltd, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.873.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 28 décembre 2006.

Pour la société

M^e M. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007020528/241/13.

(070013951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

REInvest German Properties VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 119.713.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 45610 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007020529/211/11.

(070013946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

TS Koenigsallee Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 110.400.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 45611 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007020531/211/11.

(070013944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Longbow (Investment n°1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 121.976.

Il résulte de L'Assemblée de l'Actionnaire du 14 novembre 2006 que:

- M. Johan Dejans avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg est nommé en tant que gérant de la société avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

- M. Richard Brekelmans avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg est nommé en tant que gérant de la société avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

- L'adresse du siège social de la société sera transférée vers 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

Dorénavant le Conseil de gérance se constituera comme suite:

- Grant Manheim, Gérant, Royaume Uni

- Johan Dejans, Gérant, Luxembourg
- Richard Brekelmans, Gérant, Luxembourg

Luxembourg, 19 janvier 2007.

R. Brekelmans.

Référence de publication: 2007022040/4726/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08143. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Quantam Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 98.295.

Statuts coordonnés suivant l'acte n ° 1915 du 15 décembre 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007020532/230/12.

(070013940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Mercator Invest S.A., Société Anonyme,

(anc. Epidaurus S.A.).

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 35.915.

Statuts coordonnés suivant l'acte n ° 1984 du 20 décembre 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007020538/230/13.

(070013922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

AXA Mezzanine I S.A., SICAR, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.403.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 janvier 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007020533/239/12.

(070013935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

MD Mezzanine S.A., SICAR, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.277.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 janvier 2007.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2007020536/239/12.

(070013931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Cemex Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 96.895.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 janvier 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007020540/231/15.

(070013848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Le Palace S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 38, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 74.167.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire réunie extraordinairement du 22 décembre 2006

L'assemblée générale ordinaire de la société anonyme LE PALACE procède aux modifications suivantes:

1. L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Christophe Schouver du poste d'administrateur.

Elle nomme en remplacement Monsieur Paulo Gomes De Melo au poste d'administrateur, profession serveur, demeurant à F-54810 Longlaville, rue René Getti, 7, pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Pour LE PALACE S.A.

VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007020996/1427/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07402. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Glass Bottom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 100.343.

Suite à une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007 sont élus administrateurs,

- Andrea Thielenhaus, Administrateur, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

- INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., Administrateur, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

en remplacement de

- Anne Valdagno, Administrateur, 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg

- Alexander Pauly, Administrateur, 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg

le nouveau Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Marc Liesch, Administrateur, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

- Andrea Thielenhaus, Administrateur, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

- INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., Administrateur, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

est élu Commissaire,

AUTONOME DE REVISION, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

en remplacement de
- Horst Schneider, 85, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg

Luxembourg, le 8 avril 2004.
FIDUCIAIRE DE TREVES S.C.
Signature
Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2007022035/723/27.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08921. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Lisac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 52A, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 120.676.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 janvier 2007.
B. Moutrier
Notaire

Référence de publication: 2007020541/272/12.

(070013843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

For Leaders Only Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 52A, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 120.954.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 janvier 2007.
B. Moutrier
Notaire

Référence de publication: 2007020542/272/12.

(070013835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Chester & Jones S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 120.602.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 22 janvier 2007.
M. Lecuit
Notaire

Référence de publication: 2007020553/243/12.

(070013829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Luxembourg IFC, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 44.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007020554/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08920. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Despa First Real Estate Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 74.797.

—
Constituée le 10 mars 2000 par-devant M^e Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, acte publié au Mémorial C n^o 474 du 5 juillet 2000, modifié par-devant le même notaire en date du 8 juin 2000, acte publié au Mémorial C n^o 749 du 11 octobre 2000, modifié par-devant le même notaire en date du 29 juin 2000, acte publié au Mémorial C n^o 823 du 10 novembre 2000.

Le bilan au 30 septembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Pour DESPA FIRST REAL ESTATE LUX S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007021237/1261/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09075. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Luxsystems, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 38, route de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 89.449.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 25 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007020555/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08461. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Barrilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 60, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 37.586.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 25 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007020556/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08463. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Voyages Goedert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 402, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 103.687.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 25 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007020557/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08465. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Nanterre TE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.381.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007020558/7305/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09840. - Reçu 105 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Blitz Agency S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 84.167.

L'an deux mille six, le douze décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) Monsieur Eric Chenal, photographe, né à Thionville (F) le 15 octobre 1966, matricule: 1966 10 15 570, divorcé, demeurant à F-54190 Villerupt, 1, rue Lucien Clavel;

2) Monsieur Laurent Antonelli, photographe, né à Nancy (F) le 9 décembre 1964, matricule: 1964 12 09 352, célibataire, demeurant à B-6700 Arlon, 158, avenue de Longwy;

3) Monsieur Michel Zavagno, photographe, né à Paris XIIe (F) le 14 septembre 1971, matricule: 1971 09 14, demeurant à F-94170 Le Perraux-sur-Marne, 1, rue Robert Schuman.

Lesquels comparants, préalablement à l'assemblée générale extraordinaire faisant l'objet du présent procès-verbal, ont exposé au soussigné notaire:

1.- Que la société à responsabilité limitée BLITZ AGENCY, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1530 Luxembourg, 39, rue Anatole France, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 84.167, matricule: 2001 24 14 308, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 307 du 23 février 2002.

2.- Que par suite de l'assemblée générale qui s'est tenue en date du 20 juillet 2002, publiée au Mémorial C numéro 1627 du 13 novembre 2002, le capital social de ladite société de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), divisé en cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, était souscrit comme suit:

	Parts
- Par la société à responsabilité limitée MIKE KOEDINGER MANAGEMENT, S.à r.l., (ancienne MIKE KOEDINGER MANAGEMENT, S.A. respectivement MKE, S.A.), établie et ayant son siège social à L-1618 Luxembourg, 10, rue des Gaulois, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 74.039, matricule: 2005 42 00 367	62
- Par Monsieur Eric Chenal, prénommé	62
Total:	124

3.- Que suivant cession de parts sociales sous seing privé en date du 2 janvier 2006, la société MIKE KOEDINGER MANAGEMENT, S.à r.l., préqualifiée, a cédé l'intégralité de ses soixante-deux (62) parts sociales qu'elle détenait dans ladite société BLITZ AGENCY, S.à r.l. à Monsieur Laurent Antonelli, prénommé sub 2).

Un exemplaire de cette cession de parts, paraphé ne varietur par les comparants et le notaire, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

4.- Que le gérant technique, Monsieur Mike Koedinger, a démissionné de ses fonctions avec effet au 2 janvier 2006.

Ensuite les comparants sub 1), 2) et 3), en leurs qualités de nouveaux futurs associés, ont, par les présentes, déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés acceptent la démission du gérant technique, Monsieur Mike Koedinger, avec effet au 2 janvier 2006 et lui donnent décharge pour l'exécution de son mandat.

Deuxième résolution

Les associés décident de créer deux nouvelles parts sociales, et d'augmenter donc le capital social à douze mille six cents euros (12.600,- EUR), divisé en cent vingt-quatre (126) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, souscrit par Monsieur Eric Chenal, prénommé sub 2), à raison de soixante-trois (63) parts et par Monsieur Laurent Antonelli, prénommé sub 3), à raison de soixante-trois (63) parts.

Les associés constatent que les nouvelles parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, ainsi qu'il en a été justifié au soussigné notaire.

Troisième résolution

Monsieur Eric Chenal, prénommé sub 1), déclare par les présentes céder vingt-et-une (21) des soixante-trois (63) parts sociales qu'il détient dans ladite société BLITZ AGENCY, S.à r.l. à Monsieur Michel Zavagno, prénommé sub 3), ce acceptant, pour le prix de deux mille cent euros (2.100,- EUR), que le cédant déclare avoir reçu avant passation des présentes, ce dont quittance et décharge.

Quatrième résolution

Monsieur Laurent Antonelli, prénommé sub 2), déclare par les présentes céder vingt-et-une (21) des soixante-trois (63) parts sociales qu'il détient dans ladite société BLITZ AGENCY, S.à r.l. à Monsieur Michel Zavagno, prénommé sub 3), ce acceptant, pour le prix de deux mille cent euros (2.100,- EUR), que le cédant déclare avoir reçu avant passation des présentes, ce dont quittance et décharge.

Monsieur Eric Chenal, agissant en sa qualité de gérant administratif de la société BLITZ AGENCY, S.à r.l., prédésignée, déclare ratifier les susdites cessions de parts sociales au nom de la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les nouveaux associés constatent que par suite des cessions de parts ci-dessus, le capital social de la société BLITZ AGENCY, S.à r.l. se trouve souscrit comme suit:

	Parts
- Par Monsieur Eric Chenal, prénommé sub 1),	42
- Par Monsieur Laurent Antonelli, prénommé sub 2),	42
- Par Monsieur Michel Zavagno, prénommé sub 3),	<u>42</u>
Total: cent vingt-six parts sociales.	126

Cinquième résolution

Sur ce, les associés décident de modifier l'article six des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (12.600,- EUR), divisé en cent vingt-six (126) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Sixième résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la société, et de mettre l'article deux des statuts en concordance avec ces changements, si bien que cet article aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet la commercialisation de droits d'auteur et de droits d'utilisation d'images photographiques, ainsi que l'activité de représentation de photographes.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à la favoriser et à la développer.

Septième résolution

Les associés décident de transférer le siège de la société de Luxembourg, 39, rue Anatole France, à L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. (1^{er} alinéa). Le siège social est établi dans la commune de Leudelange.

Huitième résolution

Les associés décident de nommer nouveau gérant technique, avec effet immédiat, Monsieur Michel Zavagno, prénommé sub 3), qui accepte, et de confirmer Monsieur Eric Chenal comme gérant administratif.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant technique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, en l'étude du soussigné notaire, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Chenal, L. Antonelli, M. Zavagno, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, vol. 156S, fol. 59, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 décembre 2006.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007022573/202/105.

(070015925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Nanterre G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.401.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007020559/7304/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09837. - Reçu 105 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070014248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Nanterre TX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.380.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007020560/7303/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09835. - Reçu 103 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070014250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Hutchison Whampoa IT Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 89.942.

Acte constitutif publié au mémorial C n ° 1788 du 17 décembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007020562/1580/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08515. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070014269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

DA.TI. S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 64.721.

—
RECTIFICATIF

Le bilan de la société au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ce bilan annule et remplace le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg le 11 juin 2004, réf. LSO-AR03455, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 16 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007021224/304/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06503. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Hutchison Whampoa 3G Content S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 78.207.

—
Acte constitutif publié au mémorial C n ° 239 du 2 avril 2001.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007020563/1580/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08501. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Hutchison Whampoa 3G Procurement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 82.518.

—
Acte constitutif publié au Mémorial C, n ° 1191 du 19 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007020564/1580/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08508. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Structural Engine Foundry Components 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 78.661.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 27 décembre 2006

- La démission de Monsieur Vetsch Matthias de son poste d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration est acceptée.

- La démission de Monsieur Biren Eric de son poste d'Administrateur est acceptée.

- La démission de Monsieur Goy Vincent de son poste d'Administrateur est acceptée.

- La société DMC S.à r.l., représentée par sa gérante Madame Boulhais Saliha, ayant son siège social au 23, avenue Monterey L-2086 Luxembourg, est nommée Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration pour une période de trois ans. Son mandat prendra échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2010.

- La société FIDIS S.à r.l. représentée par sa gérante Madame Prudhomme Betty ayant son siège social au 23, avenue Monterey L-2086 Luxembourg, est nommée Administrateur pour une période de trois ans. Son mandat prendra échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2010.

- La société LOUV S.à r.l., représentée par son gérant Monsieur Limpens Marc, ayant son siège social au 23, avenue Monterey L-2086 Luxembourg, est nommée Administrateur pour une période de trois ans. Son mandat prendra échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2010.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour STRUCTURAL ENGINE FOUNDRY COMPONENTS 2 S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007022025/795/29.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08218. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Hutchison Whampoa 3G IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 82.517.

Acte constitutif publié au Mémorial C n ° 1190 du 19 décembre 2001

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007020565/1580/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08512. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Hutchison 3G Ireland Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 75.894.

Acte constitutif publié au Mémorial C n ° 671 du 19 septembre 2000

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007020566/1580/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08519. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Dexia Leveraged Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.181.

En date du 30 juin 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Jeffrey Nadal à la fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Marc-André Bechet, démissionnaire. Le Conseil a également coopté Monsieur Benoît Holzem en remplacement de Monsieur Daniel Kuffer en date du 2 août 2006.

Ces cooptations seront ratifiées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 26 avril 2007.

De ce fait, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

M. Jeffrey Nadal, Vice-Président, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 5, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen
DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, repr. par H. Lasat et J.-Y. Maldague, 283, route d'Arlon, L-1150
Luxembourg

M. Vincent Hamelink, Directeur Adjoint, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, 283, route d'Arlon, L-1150
Luxembourg

M. Luc Hernoux, Managing Director, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953
Luxembourg

M. Benoît Holzem, Managing Director, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953
Luxembourg

M. Jean-Yves Maldague, Président du Comité de Direction et Administrateur-délégué, DEXIA ASSET MANAGEMENT
LUXEMBOURG, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Pour DEXIA LEVERAGED INVESTMENT SICAV

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2007022061/1126/29.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01932. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Hutchison 3G Italy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 77.457.

—
Acte constitutif publié au Mémorial C n ° 66 du 30 janvier 2001.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007020567/1580/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08522. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Hutchison 3G Sweden Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 74.474.

—
Acte constitutif publié au Mémorial C n ° 408 du 8 juin 2000.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007020568/1580/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08524. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Sol Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1426 Luxembourg, 48, rue Henri Dunant.

R.C.S. Luxembourg B 51.872.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE EURO PERFORMANCES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007020569/1028/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08900. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

EMPoint S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 93.821.

Acte Constitutif publié à la page 32667 du Mémorial C n ° 681 du 28 juin 2003.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007020573/1459/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07590. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Lexin Er (Lux) Cachan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 97.127.

In the year two thousand six, on the fourth day of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

LEXIN ER (LUX) II S.à r.l., a société a responsabilité limitée having its registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe,

hereby represented by Mrs Monica Rosenblatt, corporate officer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney under private seal given in Luxembourg, on December 4, 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

LEXIN ER (LUX) II S.à r.l., is the sole shareholder of LEXIN ER (LUX) CACHAN S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with its registered office at 6, rue Adolphe in L-1116 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on November 13, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1377 of December 30, 2003.

- the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-seven thousand euro (EUR 37,000.-) in order to bring the nominal share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to forty-nine thousand five hundred euro (EUR 49,500.-) by way of the issue of one thousand four hundred and eighty (1,480) new shares of the Company with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, prenamed, declares (i) to subscribe all the newly issued one thousand four hundred and eighty (1,480) shares of the Company with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and (ii) to pay them up entirely by a contribution in kind consisting of thirty-seven thousand (37,000) shares in LEXIN FRANCE HOLDING SAS, a

«société par actions simplifiée», having its registered office at 5, rue Royale, F-75008 Paris, France, having an aggregate fair market value at least equal to thirty-seven thousand euro (EUR 37,000.-) (the «Shares»).

It results from a certificate issued by LEXIN FRANCE HOLDING SAS and countersigned by the Sole Shareholder that:

«1. LEXIN ER (LUX) II S.à r.l. is the owner of the Shares, representing 100% of the shares in the share capital of LEXIN FRANCE HOLDING SAS.

2. The Shares are fully paid-up.

3. LEXIN ER (LUX) II S.à r.l. is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares.

4. The Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment.

5. There exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to him.

6. According to Luxembourg law and the articles of association of the Company, the Shares are freely transferable.

7. All formalities required in Luxembourg subsequent to the contribution in kind of the Shares will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind or have been effected.

8. On December 4 2006, and based on generally accepted accounting principles, the Shares are worth at least thirty-seven thousand euros (EUR 37,000.-).»

A copy of the above certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

The amount of the increase of the nominal share capital is forthwith at the free disposal of the Company evidence of which has been given to the undersigned notary by means of the above mentioned certificate, a balance sheet of LEXIN FRANCE HOLDING SAS dated September 30, 2006.

Further to the above share capital increase, the sole shareholder owns therefore all the one thousand nine hundred and eighty (1,980) shares of the Company with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Upon execution of the contribution agreement, the Company will own 100% of the shares of LEXIN FRANCE HOLDING SAS.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Articles in order to reflect the above capital increase so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at forty-nine thousand five hundred euro (EUR 49,500.-) represented by one thousand nine hundred and eighty (1,980) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Tax exemption

As regards the contribution in kind to the Company of at least 65% of the issued capital of LEXIN FRANCE HOLDING SAS, a company incorporated and having its registered office in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present share capital increase is estimated to be approximately

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatre décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

LEXIN ER (LUX) II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe,

représentée par Madame Monica Rosenblatt, corporate officer, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

LEXIN ER (LUX) II S.à r.l., est l'associé unique de LEXIN ER (LUX) CACHAN S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1377 du 30 décembre 2003.

le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) chacune.

La partie comparante, représentée par le mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente-sept mille euros (EUR 37.000,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quarante-neuf mille cinq cents euros (EUR 49.500,-) par l'émission de mille quatre cent quatre-vingts (1.480) nouvelles parts sociales de la Sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Souscription et Libération

L'Associé Unique, ci-dessus mentionné, déclare (i) souscrire les mille quatre cent quatre-vingts (1.480) parts sociales de la Société nouvellement émises ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et (ii) de les libérer entièrement par un apport en nature se composant de trente-sept mille (37.000) actions de LEXIN FRANCE HOLDING SAS, une société par actions simplifiée, ayant son siège à F-75008 Paris, 5, rue Royale, France, ayant une valeur du marché au minimum égale à trente-sept mille euros (EUR 37.000,-) (les «Parts Sociales»).

Il résulte d'un certificat émis par LEXIN FRANCE HOLDING SAS et contresigné par l'Associé Unique de la Société que:

«LEXIN ER (LUX) II S.à r.l. est le propriétaire des Parts Sociales représentant 100% du capital social de LEXIN FRANCE HOLDING SAS;

2. les Parts sociales sont entièrement libérées;

3. LEXIN ER (LUX) II S.à r.l., peut seul exercer ses droits sur les Parts sociales et a le pouvoir de s'en défaire;

4. les Parts sociales ne font l'objet d'aucun gage, droit de rétention, droit de jouissance, ni d'aucun autre droit, il n'existe aucun droit permettant d'acquérir un gage ou un droit de jouissance sur les Parts sociales, et les Parts sociales ne font l'objet d'aucune saisie;

5. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel une personne quelconque peut exiger que les Parts sociales lui soient cédées;

6. conformément au droit luxembourgeois et aux statuts de la Société, les Parts sociales peuvent être cédées librement;

7. les formalités requises au Luxembourg en conséquence de l'apport en nature des Parts sociales seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte correspondant émis par le notaire instrumentaire ou ont été effectuées; et

8. au 4 décembre 2006 et conformément aux principes comptables généralement reconnus, les Parts sociales ont une valeur minimum de trente-sept mille euros (EUR 37.000,-)»

Un exemplaire du certificat susmentionné, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant au nom de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Le montant de l'augmentation du capital social est dès à présent à la libre disposition de la Société la preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant par voie d'un certificat, un bilan de LEXIN FRANCE HOLDING SAS au 30 septembre 2006.

Suite à l'exécution du contrat d'apport, la Société détiendra une participation de 100% du capital social de LEXIN FRANCE HOLDING SAS.

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, LEXIN ER (LUX) II S.à r.l., précité, détient dès lors la totalité des mille neuf cent quatre-vingts (1.980) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation de capital reprise ci-dessus de façon à ce que cet article ait la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de quarante-neuf mille cinq cents euros (EUR 49.500,-), représentée par mille neuf cent quatre-vingts (1.980) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Exemption d'impôts

Considérant l'apport en nature d'un minimum de 65% du capital social émis de LEXIN FRANCE HOLDING SAS, une société constituée et ayant son siège social en union Européenne, au bénéfice de la Société, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: M. Rosenblatt, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 14 décembre 2006, vol. 440, fol. 25, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007023845/242/159.

(070017284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Dexia Clickinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.730.

Le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Jeffrey Nadal à la fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Marc-André Bechet, démissionnaire en date du 30 juin 2006.

Cette cooptation sera ratifiée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 26 avril 2007.

De ce fait, le Conseil d'Administration se compose à partir du 30 juin 2006 comme suit:

Monsieur Jeffrey Nadal, Vice-Président, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 5, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., représentée par Hugo Lasat et Jean-Yves Maldague, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Emmanuel Jennes, Product Manager, DEXIA BANQUE, 44, boulevard Pachéco, B -1000 Bruxelles

Monsieur Hugo Lasat, Membre du Comité de Direction, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Rudy Vermeersch, Global Head of Structured Management, DEXIA ASSET MANAGEMENT BELGIUM, rue Royale 180, B-1000 Bruxelles

Le 2 octobre 2006.

Pour DEXIA CLICKINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2007022065/1126/26.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, réf. LSO-BV00529. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Saint Christophe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 80.843.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 8 janvier 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007021198/5770/12.

(070014574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.